



COORDONNEES DU CLIENT (écrire en majuscule ou coller une vignette d'identification) :

N° d'affiliation: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

Code Postal: _____ Localité: _____

apposer ici une vignette de la mutualité

A COMPLETER PAR LE PHARMACIEN:

Je soussigné(e), pharmacien(ne) (nom, prénom): _____

déclare avoir délivré à l'affilié(e) dont les coordonnées ci-dessus:

Vaccin anti-infectieux Vaccin désensibilisant Médicaments antihistaminiques
alopathiques

Nom du produit: _____

Montant réclamé: [][][][][][] € [][][][][]

Date: [][] [][] [][][][][]

<p>Signature du pharmacien</p> <div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 60px; margin-left: 20px;"></div>	<p>Cachet du pharmacien</p> <div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 60px; margin-left: 20px;"></div>
--	---

L'intervention est octroyée dans le coût :

- des vaccins anti-infectieux achetés sur le territoire belge ou dans un pays limitrophe (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, France), à concurrence de 25€par année civile par bénéficiaire.
- des désensibilisants achetés sur le territoire belge ou dans un pays limitrophe (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, France) à concurrence d'un montant maximal de 75€/ année civile / bénéficiaire durant maximum 3 années civiles consécutives, tenant compte de la date des factures d'achat.

L'intervention n'est accordée que pour un seul traitement de désensibilisation dans la vie du bénéficiaire.

- des médicaments antihistaminiques alopathiques achetés sur le territoire belge ou dans un pays limitrophe (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, France), à concurrence de 25€/ année civile / bénéficiaire après intervention de l'assurance obligatoire, avec un maximum de 5€par médicament antihistaminique acheté.

Pour bénéficier de l'intervention, l'affilié(e) doit être en règle de cotisations aux avantages Partenamut.

Ce document est relatif aux conditions statutaires de l'assurance complémentaire valables à partir du 01/01/2021.

Partenamut - N° entreprise 0411.815.280 (loi du 6 août 1990)